RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE

CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

XCO

SAISON 2015

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

SOMMAIRE

1. DEFINITION 3
2. PARTICIPATION 3
3. CATEGORIES D'AGE 3
4. CIRCUIT 4
5. ENGAGEMENTS 4
6. ATTRIBUTION DES NUMEROS 5
7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF 5
8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES 5
9. EQUIPEMENT 6
10. ZONE DE DEPART 6
11. ZONE D'ARRIVEE 7
12. MISE EN GRILLE 7
13. PROGRAMME DE COURSE 9
14. DEROULEMENT DE L'EPREUVE 9
15. CLASSEMENT 9
16. COMPTAGE DES POINTS 10
17. TITRES ET RECOMPENSES 10
18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES 11
19. PENALITES 11
20. RECLAMATIONS 12
21. ANNEXE 1 : DOTATIONS 13
Classement par Manche 13
Classement Final 14

1. DEFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la **"COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY"**. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.

1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Cadets, Juniors ou de 3ème catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale).

2.2 L'épreuve de la Coupe de France 1ère et 2ème catégorie regroupera les coureurs de la liste Elite DTN. Seuls les coureurs étrangers figurant au « ranking UCI » ou possédant une licence élite délivrée par sa fédération pourront prendre part à cette épreuve.

Les Hommes 2ème catégorie non-inscrits sur la liste "Elites DTN 2015" auront le choix de participer à la course 1ère /2ème catégorie ou à la course Open.

Les Dames de 2ème catégorie non inscrites sur la liste "Elites DTN 2015" et celles de 3ème catégorie peuvent, au choix, participer à la course élites Dames ou à la course Open Dames.

3. CATEGORIES D'AGE

3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Cadets et cadettes	**15 à 16 ans**
Juniors hommes et dames	**17 à 18 ans**
Espoirs hommes et dames	**19 à 22 ans**
Hommes	**23 à 29 ans**
Dames	**23 à 29 ans**
Masters 30	**30 à 39 ans**
Masters 40	**40 à 49 ans**
Masters 50	**50 ans et plus**

3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3 Masters

Les coureurs Masters 1ère catégorie VTT courent avec les hommes dans la course Hommes 1ère /2ème catégorie.

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 2ème catégorie VTT peuvent choisir de courir dans la course Hommes 1ère /2ème catégorie ou dans la course masters. Une seule course est autorisée par week end de Coupe de France.

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 3ème catégorie VTT peuvent choisir de courir dans la course Open ou dans la course masters.

4. CIRCUIT

4.1 *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km, et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Course Elite hommes et dames :
Seules les courses élites hommes et dames (épreuve internationale) seront soumises au règlement UCI. L'application ou non de la règle des 80% se fera à la demande du président du collège des arbitres. Le ravitaillement est permis seulement dans les zones désignées à cette fin et qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique.

Autres courses :
Toutes les autres courses (épreuve Nationale) seront soumises au règlement FFC. Il n'y aura pas d'application systématique de la règle des 80%. La gestion des doublés sera à l'initiative du corps arbitral. L'assistance technique est permise seulement dans les zones désignées à cette fin.

4.2 *Contrôles de passage*

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

4.3 *Les temps de course impartis*

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

CATEGORIE	TEMPS MINIMUM	TEMPS MAXIMUM
Cadets	0h45	1h00
Cadettes/Open Dames	0h45	1h00
Juniors Hommes	1h00	1h15
Juniors Dames	1h00	1h15
Scratch Dames	1h30	1h45
Scratch Hommes	1h30	1h45
Scratch Open	1h30	1h45
Scratch Masters Hommes	1h30	1h45

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons : **INTERNET ou sur place** avec majoration.

Aucun reclassement en mise en grille ne sera fait pour les coureurs s'inscrivant sur place.

5.2 *Engagements par Internet*

Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par Carte Bancaire en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. La démarche devra être effectuée 8 jours avant l'épreuve au maximum. Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5.3 *Engagements sur place*

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 20 €.

Les engagements sur place seront admis jusqu'à 17h00 la veille de l'épreuve, dernier délai.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de course seront attribués comme suit :

Les coureurs de la course Elite, désignés nominativement sur la liste éditée par la Fédération Française de Cyclisme, auront un numéro de dossard attribué pour l'année.

1ère catégorie hommes	de 01 à 99
2ème catégorie hommes	de 101 à 199
Espoirs hommes	de 401 à 599
Scratch Open	de 601 à 899
Dames	de 1001 à 1199
Espoirs dames	de 1201 à 1399
Juniors dames	de 1401 à 1599
Cadettes	de 1601 à 1799
Open Dames	de 1801 à 1899
Juniors hommes	de 2001 à 2299
Cadets	de 3001 à 3299
Scratch Masters	de 4001 à 4299

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

7.2 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsque son nom sera sur les listes de départ et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

8.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France de cross-country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.

8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

8.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale.

8.4 Assistance technique :

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.

En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

8.6 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

9. EQUIPEMENT

9.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

10. ZONE DE DEPART

10.1 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.

10.2 Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80cm.

10.3 Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

11. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

12. MISE EN GRILLE

12.1 Pour toutes les épreuves de la Coupe de France, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le règlement de l'Union Cycliste Internationale. Cependant, le jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Aucun reclassement en mise en grille ne sera fait pour les coureurs d'inscrivant sur place.

Un quota DTN permettra de reclasser un coureur, ceci dans toutes les catégories.

La mise en grille lors de la 1ère manche sur les premières lignes, pour chaque catégorie, se fera de façon suivante :

Catégorie Cadets :

- Sur les premières lignes figureront les cadets dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Les cadets arrivant pour la 1ère année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs à l'épreuve XCO du Trophée de France des Jeunes Vttistes (TFJV) seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Cadettes : Même disposition que les Cadets.

Catégorie Juniors hommes :

- Sur les premières lignes figureront les meilleurs juniors du classement général de l'année précédente.
- Les juniors 1ères années du classement général cadets de l'année précédente seront intégrés sur les lignes suivant la proportion : 2/3 juniors 2ème année - 1/3 juniors 1ère année, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Juniors dames : Même disposition que les Juniors hommes.

Catégorie Masters :

- Sur les premières lignes, figureront les masters dans l'ordre du classement général scratch masters de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Les masters arrivant pour la 1ère année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Open :

- Sur les premières lignes, figureront les coureurs dans l'ordre du classement de la Coupe de France scratch Open de l'année précédente.
- Les espoirs 1ère année ayant terminé entre la 6ème et la 20ème place de la Coupe de France Junior de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.
- Les coureurs de 2ème catégorie de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Scratch hommes 1ère/2ème catégories :

La mise en grille sur les premières lignes se fera de façon suivante :

- Les coureurs selon le ranking UCI en cours,

- Puis les coureurs 1ére et 2ème catégorie (hommes et espoirs), en fonction du classement de la coupe de France de l'année précédente,
- Puis les coureurs par ordre d'attribution des dossards.

Les espoirs 1ère année du classement général juniors de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Scratch Dames : Même disposition que pour le scratch Hommes.

La mise en grille lors des manches suivantes, pour chaque catégorie, se fera de façon suivante :

Catégorie Cadets :

- Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie Cadettes : Même disposition que les Cadets.

Catégorie Juniors hommes :

- Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Après les championnats de France, les 10 premiers des championnats de France seront intégrés sur les premières lignes.

Catégorie Juniors dames : Même disposition que les Juniors hommes.

Catégorie Masters :

- Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Open :

- Sur les premières lignes figureront les coureurs dans l'ordre du classement général en cours, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Scratch hommes 1ère et 2ème catégories :

La mise en grille sur les premières lignes se fera de façon suivante :

- Les coureurs selon le ranking UCI en cours,
- Puis les coureurs 1ére et 2ème catégorie (hommes et espoirs), en fonction du classement général en cours,
- Puis les coureurs de la liste Elite DTN non encore classés en coupe de France,
- puis les coureurs par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Scratch dames : Même disposition que le scratch hommes.

12.1 *Procédure de départ* :

Sur la grille de départ et jusqu'au signal de départ, les coureurs devront obligatoirement conserver au moins un pied à terre et ne pas se tenir, entre eux ou aux barrières.

Jusqu'au moment du départ les coureurs devront obligatoirement garder la ligne attribuée. Ils devront, en outre, rester parfaitement immobiles dans les trente dernières secondes précédant le départ.

13. PROGRAMME DE COURSE

Le programme de course pour l'ensemble des catégories, figurera sur le site de la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr)

14. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

14.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.

14.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.

14.3 Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté et classé à "x" tour(s) du premier.

14.4 Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collège des arbitres.

15. CLASSEMENT

15.1 Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

- Scratch hommes 1ère et 2ème catégories
- Espoirs hommes 1ère et 2ème catégories
- Hommes de la course Open
- Espoirs Hommes de la course Open
- Scratch Dames
- Espoirs Dames
- Juniors Hommes
- Juniors Dames
- Open Dames
- Cadets
- Cadettes
- Masters 30 (30 à 39)
- Masters 40 (40 à 49)
- Masters 50 (50 et +)

15.2 Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

15.3 *Accession de la course Open à la course 1ère et 2ème catégories*

Les 15 premiers du classement scratch de la course Open de la Coupe de France de l'année précédente, accéderont à la course des 1ère et 2ème catégories de l'année suivante.

16. COMPTAGE DES POINTS

16.1 Barème d'attribution des points par manche :

1er : 300 pts, 2e : 290 pts, 3e : 281 pts, 4e : 273 pts, 5e : 266 pts, 6e : 260 pts, 7e : 255 pts, 8e : 251 pts, 9e : 248 pts, 10e : 246 pts, 11e : 244 pts, 12e : 242 pts, 13e : 240 pts, 14e : 238 pts, 15e : 236 pts, 16e : 234 pts, 17e : 232 pts, 18e : 230 pts, 19e : 228 pts, 20e : 226 pts, 21e : 224 pts, 22e : 222 pts, 23e : 220 pts, 24e : 218 pts, 25e : 216 pts, 26e : 214 pts, 27e : 212 pts, 28e : 210 pts, 29e : 208 pts, 30e : 206 pts, 31e : 204 pts, 32e : 202 pts, 33e : 200 pts, 34e : 198 pts, 35e : 196 pts, 36e : 194 pts, 37e : 192 pts, 38e : 190 pts, 39e : 188 pts, 40e : 186 pts, 41e : 184 pts, 42e : 182 pts, 43e : 180 pts, 44e : 178 pts, 45e : 176 pts, 46e : 174 pts, 47e : 172 pts, 48e : 170 pts, 49e : 168 pts, 50e : 166 pts, 51e : 164 pts, 52e : 162 pts, 53e : 160 pts, 54e : 158 pts, 55e : 156 pts, 56e : 154 pts, 57e : 152 pts, 58e : 150 pts, 59e : 148 pts, 60e : 146 pts, 61e : 144 pts, 62e : 142 pts, 63e : 140 pts, 64e : 138 pts, 65e : 136 pts, 66e : 135 pts, 67e : 134 pts, 68e : 133 pts, 69e : 132 pts, 70e : 131 pts, 71e : 130 pts, 72e : 129 pts, 73e : 128 pts, 74e : 127 pts, 75e : 126 pts, 76e : 125 pts, 77e : 124 pts, 78e : 123 pts, 79e : 122 pts, 80e : 121 pts, 81e : 120 pts, 82e : 119 pts, 83e : 118 pts, 84e : 117 pts, 85e : 116 pts, 86e : 115 pts, 87e : 114 pts, 88e : 113 pts, 89e : 112 pts, 90e : 111 pts, 91e : 110 pts, 92e : 109 pts, 93e : 108 pts, 94e : 107 pts, 95e : 106 pts, 96e : 105 pts, 97e : 104 pts, 98e : 103 pts, 99e : 102 pts, 100e : 101 pts, 101e : 100 pts, 102e : 99 pts, 103e : 98 pts, 104e : 97 pts, 105e : 96 pts, 106e : 95 pts, 107e : 94 pts, 108e : 93 pts, 109e : 92 pts, 110e : 91 pts, 111e : 90 pts, 112e : 89 pts, 113e : 88 pts, 114e : 87 pts, 115e : 86 pts, 116e : 85 pts, 117e : 84 pts, 118e : 83 pts, 119e : 82 pts, 120e : 81 pts, 121e : 80 pts, 122e : 79 pts, 123e : 78 pts, 124e : 77 pts, 125e : 76 pts, 126e : 75 pts, 127e : 74 pts, 128e : 73 pts, 129e : 72 pts, 130e : 71 pts, 131e : 70 pts, 132e : 69 pts, 133e : 68 pts, 134e : 67 pts, 135e : 66 pts, 136e : 65 pts, 137e : 64 pts, 138e : 63 pts, 139e : 62 pts, 140e : 61 pts, 141e : 60 pts, 142e : 59 pts, 143e : 58 pts, 144e : 57 pts, 145e : 56 pts, 146e : 55 pts, 147e : 54 pts, 148e : 53 pts, 149e : 52 pts, 150e : 51 pts, 151e : 50 pts, 152e : 49 pts, 153e : 48 pts, 154e : 47 pts, 155e : 46 pts, 156e : 45 pts, 157e : 44 pts, 158e : 43 pts, 159e : 42 pts, 160e : 41 pts, 161e : 40 pts, 162e : 39 pts, 163e : 38 pts, 164e : 37 pts, 165e : 36 pts, 166e : 35 pts, 167e : 34 pts, 168e : 33 pts, 169e : 32 pts, 170e : 31 pts, 171e : 30 pts, 172e : 29 pts, 173e : 28 pts, 174e : 27 pts, 175e : 26 pts, 176e : 25 pts, 177e : 24 pts, 178e : 23 pts, 179e : 22 pts, 180e : 21 pts, 181e : 20 pts, 182e : 19 pts, 183e : 18 pts, 184e : 17 pts, 185e : 16 pts, 186e : 15 pts, 187e : 14 pts, 188e : 13 pts, 189e : 12 pts, 190e : 11 pts, 191e : 10 pts, 192e : 9 pts, 193e : 8 pts, 194e : 7 pts, 195e : 6 pts, 196e : 5 pts, 197e : 4 pts, 198^{e} : 3 pts, 199e : 2 pts, 200e : 1 pt.

16.2 Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves au cours de la saison est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

16.3 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

17. TITRES ET RECOMPENSES

Quatorze titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe de France VTT (sous réserve d'une participation d'au moins 10 coureurs sur l'ensemble des manches de la Coupe dans la catégorie de référence) :

- Vainqueur du scratch Hommes 1e et 2e catégories
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Hommes 1e et 2e catégories
- Vainqueur de la catégorie Hommes de la course Open
- Vainqueur de la catégorie Espoirs hommes de la course Open
- Vainqueur du scratch Dames
- Vainqueur de la catégorie Espoirs Dames

- Vainqueur de la catégorie Juniors Hommes
- Vainqueur de la catégorie Juniors Dames
- Vainqueur de la catégorie Open Dames
- Vainqueur de la catégorie Masters 30
- Vainqueur de la catégorie Masters 40
- Vainqueur de la catégorie Masters 50
- Vainqueur de la catégorie Cadets
- Vainqueur de la catégorie Cadettes

Chaque vainqueur recevra un trophée ou une coupe.

18. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

18.1 Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France ainsi qu'au classement général final, des prix seront attribués suivant les grilles en annexe 1.

18.2 Les cérémonies protocolaires se feront dans la mesure du possible juste après les courses. La répartition des cérémonies protocolaires sera indiquée sur les programmes des épreuves qui seront affichés en salle d'inscription et sur www.ffc.fr.

18.3 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.

18.4 Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

18.5 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

19. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
  - au départ : refus du départ.
  - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque: refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.

- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets…) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

20. RECLAMATIONS

20.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

20.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2

20.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

21. ANNEXE 1 : Dotations

Classement par Manche

Montant général des prix : 5845 €

Scratch Hommes : 3430 €

1er	900 €
2e	600 €
3e	400 €
4e	330 €
5e	265 €
6e	200 €
7e	165 €
8e	130 €
9e	100 €
10e	65 €
11e	55 €
12e	55 €
13e	55 €
14e	55 €
15e	55 €

Scratch Dames : 2035 €

1er	700 €
2e	400 €
3e	265 €
4e	200 €
5e	130 €
6e	100 €
7e	80 €
8e	65 €
9e	55 €
10e	40 €

Espoirs Hommes : 380 €

1er	150 €
2e	100 €
3e	70 €
4e	40 €
5e	20 €

Classement Final

Montant général des prix 5 610 €

Scratch Hommes 3 560 €

1er	1 400 €
2e	900 €
3e	400 €
4e	300 €
5e	200 €
6e	100 €
7e	80 €
8e	70 €
9e	60 €
10e	50 €

Scratch Dames : 2 050 €

1er	900 €
2e	500 €
3e	300 €
4e	200 €
5e	100 €
6e	50 €